

## PENETRANT REMOVER H92

Version: 4.0

Date de révision 05.08.2014

Date d'impression 05.08.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PENETRANT REMOVER H92

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CHEMETALL  
Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses  
92622 Gennevilliers Cedex

Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.  
Téléphone : +33.(0)1.47.15.38.00  
Téléfax : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la sécurité produit  
Téléphone : +49(0)6971652832  
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

##### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif R22: Nocif en cas d'ingestion.  
Irritant R41: Risque de lésions oculaires graves.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

## PENETRANT REMOVER H92

Version: 4.0

Date de révision 05.08.2014

Date d'impression 05.08.2014

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P260

Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P262

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Élimination:**

P501

Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 78330-20-8 Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated (3EO)

### Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



Nocif

Phrase(s) R

: R22

Nocif en cas d'ingestion.

## PENETRANT REMOVER H92

Version: 4.0

Date de révision 05.08.2014

Date d'impression 05.08.2014

Phrase(s) S	R41	Risque de lésions oculaires graves.
	S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
	S24/25 S26	Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
	S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
	S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 78330-20-8 Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated (3EO)

Réglementation sur les Détergents CE 907/2006 : Agents de surface non ioniques 30 % et plus

### 2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange de solvants organiques contenant des agents tensioactifs.

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated (3EO)	78330-20-8	Xn; R22  Xi; R41	Acute Tox. 4; H302  Eye Dam. 1; H318	>= 25 - < 50
1H-Imidazole-1-ethanol,4,5-dihydro-, 2-	61791-39-7 263-171-2	Xn; R22	Acute Tox. 4; H302	>= 0,1 - < 0,25

## PENETRANT REMOVER H92

Version: 4.0

Date de révision 05.08.2014

Date d'impression 05.08.2014

nortall-oil alkyl derivs.		C; R34 N; R50/53	Skin Corr. 1C; H314  Aquatic Acute 1; H400  Aquatic Chronic 1; H410	
---------------------------	--	---------------------	--	--

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Secouristes: Assurer la protection personnelle.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.  
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Provoque des lésions oculaires graves.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.  
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## PENETRANT REMOVER H92

Version: 4.0

Date de révision 05.08.2014

Date d'impression 05.08.2014

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Mousse résistant à l'alcool  
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie.  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.  
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

## PENETRANT REMOVER H92

Version: 4.0

Date de révision 05.08.2014

Date d'impression 05.08.2014

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.  
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -  
Ne pas fumer.  
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.  
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Durée de stockage : 60 Mois

Température de stockage : 5 - 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

## PENETRANT REMOVER H92

Version: 4.0

Date de révision 05.08.2014

Date d'impression 05.08.2014

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.  
Type de Filtre recommandé:  
A-P2
- Protection des mains : Caoutchouc nitrile  
caoutchouc butyle  
Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Protection des yeux : Protection des yeux (EN 166)  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)
- Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas respirer les vapeurs.  
Ne pas respirer les aérosols.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide  
Couleur : bleu

## PENETRANT REMOVER H92

Version: 4.0

Date de révision 05.08.2014

Date d'impression 05.08.2014

Odeur	: légère
Point d'éclair	: > 93 °C Méthode: ASTM D 93
Densité	: 1,01 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Viscosité, cinématique	: 30 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C Méthode: ASTM D 445

### 9.2 Autres informations

Explosibilité	: pas de risque d'explosion
VOC	: Valeur: 0 g/L

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.



## PENETRANT REMOVER H92

Version: 4.0

Date de révision 05.08.2014

Date d'impression 05.08.2014

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie orale  
Alcohols, C9-11-iso-, C10-  
rich, ethoxylated (3EO) : DL50: 1.360 mg/kg  
Espèce: Rat

1H-Imidazole-1-ethanol,4,5-  
dihydro-, 2-nortall-oil alkyl  
derivs. : DL50: 947 mg/kg  
Espèce: Rat

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Donnée non disponible

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

Toxicité pour les poissons  
Alcohols, C9-11-iso-, C10-  
rich, ethoxylated (3EO) : CL50: > 10 - 100 mg/L  
Durée d'exposition: 48 Heure  
Espèce: Leuciscus idus(Ide)

1H-Imidazole-1-ethanol,4,5-  
dihydro-, 2-nortall-oil alkyl : CL50: 0,63 mg/L  
Durée d'exposition: 96 Heure

## PENETRANT REMOVER H92

Version: 4.0

Date de révision 05.08.2014

Date d'impression 05.08.2014

derivs.

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Alcohols, C9-11-iso-, C10-  
rich, ethoxylated (3EO) : CE50: > 10 - 100 mg/L  
Durée d'exposition: 48 Heure  
Substance d'essai: Références croisées

Toxicité pour les algues

Alcohols, C9-11-iso-, C10-  
rich, ethoxylated (3EO) : CE50: > 10 - 100 mg/L  
Durée d'exposition: 72 Heure  
Substance d'essai: Références croisées

Toxicité pour les bactéries

Alcohols, C9-11-iso-, C10-  
rich, ethoxylated (3EO) : CE50: 48 mg/L  
Durée d'exposition: 72 Heure  
Espèce: boue activée  
Substance d'essai: Références croisées  
Méthode: DIN 38412

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 907/2006 relatif aux détergents.

Biodégradabilité

Alcohols, C9-11-iso-, C10-  
rich, ethoxylated (3EO) : > 90 %  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 E  
Facilement biodégradable  
Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

## PENETRANT REMOVER H92

Version: 4.0

Date de révision 05.08.2014

Date d'impression 05.08.2014

Répartition entre les compar- : Donnée non disponible  
timents environnementaux

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique sup- : pollue faiblement l'eau  
plémentaire  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**ADR**  
Marchandise non dangereuse

**IATA**  
Marchandise non dangereuse

**IMDG**  
Marchandise non dangereuse

**RID**  
Marchandise non dangereuse

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## PENETRANT REMOVER H92

Version: 4.0

Date de révision 05.08.2014

Date d'impression 05.08.2014

- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
- Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau  
VWVWS A4
- Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Tableaux 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).  
: Tableaux 34: Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés anticholinestérasiques ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques  
: Tableaux 4 bis: Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.
- Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.  
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les 16 premières sections.

### SECTION 16: Autres informations

#### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

- R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R34 Provoque des brûlures.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

## PENETRANT REMOVER H92

Version: 4.0

Date de révision 05.08.2014

Date d'impression 05.08.2014

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3